

**Mail reçu le 25/09/2022 à 17h58**

**Madame, Monsieur**

Je vous prie de trouver ci-après ma contribution à l'enquête.

Résident du Pyla une partie de l'année, je trouve nécessaires les travaux de réensablement périodique prévus par la demande d'autorisation mise à l'enquête.

Le maintien d'un bon niveau d'ensablement des plages participe de l'activité touristique et de la lutte contre l'érosion. Il facilite également le cheminement sur les plages en recouvrant les épis en béton dégradés qui apparaissent à marée basse.

Les études menées montrent l'impact très limité de ces travaux pour un bénéfice manifeste pour la collectivité.

Jean-Luc CHAMPY